

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 avril 2025 à 20H30

Présents : LORCHEL Philippe, TATY Pascal, PONTILLE Michel, GIRARD Myriam, PONTET Pascal, COUTURIER David, MARIETON Florent, FELIX Sophie, LECUYER Isabelle, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie, CASIEZ-PILOLOT Julie,

Absents excusés : RECORBET Emilie, FELIX Bertrand, MORET Fabien,
M. MARIETON Florent a été désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13.03.2025 :
Le CR est adopté.

Demande de rajout d'un point à l'ordre du jour :

Signature d'une convention d'exploitation groupée de bois entre l'ONF et la commune pour l'exploitation de la parcelle 13.

DECISIONS DU MAIRE prises par délégation

N°2025-03 : signature de l'avenant n°1 au LOT 3 « Couverture-Zinguerie » des travaux de réhabilitation de la cure en logements.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du Compte financier unique 2024 – Budget Général
- Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2024
- Vote des taux des impôts locaux année 2025
- Vote du Budget primitif 2025 – Budget Général
- Approbation du Compte financier unique 2024 - Budget annexe lotissement des Bruyères
- Affectation du résultat 2024 - Budget annexe lotissement des Bruyères
- Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe lotissement des Bruyères
- Questions diverses

1) Approbation du Compte Financier unique 2024 – Budget Général

Le maire qui la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal approuve le compte financier unique 2024 qui fait apparaître un excédent de clôture de 493 735,82€

Fonctionnement : - 11 278,43€

Investissement : 505 014,25€

Adopté à l'unanimité

2) Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2024

Le conseil municipal vote l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement au compte 002- résultat de fonctionnement reporté en dépenses de fonctionnement pour 11 278,43€

Adopté à l'unanimité

3) Vote du taux des impôts locaux

Le conseil municipal vote les taux des impôts locaux 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,00%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,34%

Taxe d'habitation des résidences secondaires : 5,90%

Adopté à l'unanimité

4) Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Général

Le conseil municipal vote le budget primitif 2025 :

Section de fonctionnement : 450 728,43€

Section d'investissement : 1 109 931,48€

Adopté à l'unanimité

5) Approbation du Compte financier unique 2024- Budget annexe lotissement des Bruyères

Le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal approuve le compte financier unique 2024 qui fait apparaître un résultat cumulé négatif de – 221 079,65€

Fonctionnement : 7 701,22€

Investissement : - 228 780,87€

Adopté à l'unanimité

6) Affectation du résultat 2024- Budget annexe lotissement des Bruyères

Le conseil municipal vote l'affectation du résultat comme suit :

Au compte 001 – déficit antérieur reporté : la somme de 228 780,87€ (en Dépenses d'investissement)

Au compte 002 – excédent antérieur reporté : la somme de 7 701,22€ (en Recettes de fonctionnement)

7) Vote du Budget annexe lotissement des Bruyères 2025

Le conseil municipal vote le budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement 274 985,87€

Section d'investissement 445 776,86€

8) Signature de la convention d'exploitation groupée de bois entre l'ONF et la Commune de Ronno

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF pour l'exploitation de la parcelle 13.

9) Questions diverses

* la remise des prix du concours du fleurissement et jardins potagers a eu lieu samedi 29 mars à St Jean La Bussière. Des bons d'achat chez gamm vert ont été remis aux participants.

*lutte contre le frelon asiatique : en partenariat avec la COR et le GDS, il a été constitué une équipe de piégeurs afin de d'organiser le dispositif de piégeage de printemps des fondatrices

sur l'ensemble du territoire : référent communal : PONTILLE Michel, piégeurs : Jacky GIRARD, J-Louis et Paul TOURNUS, Gérard CAMBOURIAN et David FILLON.

Procédure : le nid est signalé sur la plateforme <https://www.frelonsasiatiques.fr>, le GDS vérifie qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques et s'occupe de mandater une entreprise pour la destruction.

*le spectacle du groupe REG J (Régis JOUBERT) organisé par la commune à la salle des fêtes le samedi 22 mars s'est bien déroulé et a réuni environ 120 personnes.

*Comité des fêtes : Sophie FELIX informe que la réunion sur l'avenir du comité des fêtes qui a eu lieu dimanche 23 mars à la salle des fêtes a été très décevante car elle n'a pas réuni beaucoup de personnes du village. Une réunion du bureau est programmée le jeudi 24.04.25 afin de prendre une décision pour le comité des fêtes.

A RONNO, le 07 avril 2025

Le Maire,
Philippe LORCHEL



Le secrétaire de séance,
MARIETON Florent

